



# MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

## MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Le plan de déplacements urbains est une démarche partenariale dans son élaboration, sa mise en oeuvre et son suivi. Les actions décidées relèvent d'acteurs et d'échéanciers divers et leur mise en oeuvre relève de l'autorité compétente. Celles-ci sont identifiées dans chaque fiche d'action du PDU.

La dynamique créée entre les différents acteurs locaux lors des réunions du groupe de pilotage du PDU doit s'inscrire dans la durée pour assurer la coordination de la réalisation des actions, leur suivi dans le temps et leur évaluation.

Le principal outil qui permettra de suivre l'état d'avancement des actions, d'établir des bilans et des évaluations est l'observatoire des déplacements qui a été mis en place par l'Agglo, conformément à la loi SRU, par délibération du 27 avril 2000 et confié à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise. Il s'agit non seulement d'un outil de suivi et de gestion du PDU qui permet de s'assurer de l'efficacité des actions inscrites (état d'avancement, effets et cohérence des mesures prises) mais aussi d'un outil d'aide à la décision pour les élus (études complémentaires pour analyser les mesures). L'observatoire constitue une véritable base de données (référentiel commun) qui a notamment permis d'alimenter le bilan du PDU initial tel que demandé par la loi sur l'air.

L'instance chargée du suivi du PDU est la même que celle chargée du suivi de l'élaboration et de la révision du PDU.

Dans le cadre de l'observatoire, des indicateurs de suivi, correspondants à chacun des thèmes et actions abordés dans le PDU (transports collectifs, circulation automobile, accidentologie, stationnement, modes doux, etc.) ont été définis. Ils sont standards et simples, de façon à permettre un recueil régulier de données quantitatives et leur comparabilité (exemple de la mise à jour issue des données de comptages routiers annuels de l'Agglo). La liste des indicateurs pourra être adaptée pour prendre en compte les évolutions du PDU révisé et les propositions d'indicateurs issues de l'évaluation environnementale.

L'observatoire est régulièrement alimenté par des enquêtes (enquête origines-destinations, comptages routiers, comptages vélos,...), des études ponctuelles ainsi que par les données transmises par les partenaires locaux (observatoire du stationnement de Orléans Gestion...).

Une situation de référence a été élaborée en 1998 à partir de laquelle sont mesurées les évolutions. Un rapport de synthèse portant sur les années 1999 et 2000 a été établi en 2001 et l'observatoire a permis d'établir le bilan de PDU 2000-2005. L'observatoire des déplacements fournira les éléments nécessaires à l'évaluation à cinq ans, demandée par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI).

## INSTANCE CHARGÉE DU SUIVI DU PDU

- ◆ groupe de pilotage d'élus associant, conseil général et conseil régional, État, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, la Chambre de Métiers, le président du conseil de développement et des experts avec voix consultative (ADEME, SNCF, RFF, AggLO, AUAO).
- ◆ un groupe de travail technique piloté par l'AggLO en lien avec les techniciens de :
  - ◆ l'AggLO : DID, DD, Aménagement, LEO,
  - ◆ la DDE,
  - ◆ la DRE,
  - ◆ du conseil général (voirie et transport interurbains),
  - ◆ du conseil régional (transports),
  - ◆ de l'ADEME,
  - ◆ de la ville d'Orléans (voirie, environnement, réglementation),
  - ◆ des autres communes de l'AggLO (notamment Olivet, Fleury, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saran),
  - ◆ de la SETAO,
  - ◆ de LIG'AIR,
  - ◆ des sociétés exploitantes de cars interurbains,
  - ◆ la SNCF (TER et fret),
  - ◆ RFF,
  - ◆ Orléans Gestion,
  - ◆ des taxis,
  - ◆ DRIRE,
  - ◆ DDASS ou DDRASS,
  - ◆ CRAM,
  - ◆ Gendarmerie,
  - ◆ Police Nationale.





# ANNEXE

## SIGLES ET ACRONYMES



## LEXIQUE DES SIGLES

<b>AggLO</b>	Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire
<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>APADVOR</b>	Association pour les aveugles et déficients visuels d'Orléans et de la région
<b>« Caracycle »</b>	Bus cycliste permettant l'accompagnement des enfants scolarisés selon un trajet, des arrêts et des horaires définis
<b>« Carapatte »</b>	Bus pédestre sur le même principe que le caracycle
<b>CCI</b>	Chambre de commerce et d'industrie du Loiret
<b>CERTU</b>	Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme
<b>CLST</b>	Contrat local pour la sécurité des transports
<b>CROUS</b>	Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
<b>DDE</b>	Direction départementale de l'équipement du Loiret
<b>DIREN</b>	Direction régionale de l'environnement du Centre
<b>DSP</b>	Délégation de service publique
<b>ELP</b>	Espace logistique de proximité
<b>FAPAL</b>	Fédération des associations des parcs d'activités du Loiret
<b>FNTR</b>	Fédération nationale des transporteurs routiers
<b>GPV</b>	Grand projet de ville
<b>GNV</b>	Gaz naturel de ville
<b>LOTI</b>	Loi d'orientation des transports intérieurs du 30.12.1982
<b>ONF</b>	Office nationale des forêts
<b>PASSIM</b>	Prototype d'annuaire des sources et services d'information multimodale
<b>PDU</b>	Plan de déplacements urbains
<b>PPA</b>	Plan de protection de l'atmosphère
<b>PL</b>	Poids-lourds
<b>PLH</b>	Programme local de l'habitat
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>PREDIT</b>	Programme de Soutien à la Recherche et au Développement dans les Transports Terrestres
<b>P+R</b>	Parcs-relais
<b>RFF</b>	Réseau ferré de France
<b>RVL</b>	Réseau Val de Loire
<b>SAE</b>	Système d'aide à l'exploitation
<b>SAI</b>	Système d'aide à l'information
<b>SETAO</b>	Société des transports de l'agglomération orléanaise
<b>SCOT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>SDIC</b>	Schéma directeur des itinéraires cyclables
<b>SDMV</b>	Schéma directeur de modération de la vitesse
<b>SNCF</b>	Société nationale des chemins de fer
<b>SRU</b>	Loi pour la solidarité et le renouvellement urbain du 30.12.2000
<b>TER</b>	Transports express régionaux
<b>TPMR</b>	Transport de personnes à mobilité réduite
<b>UITP</b>	Union internationale des transports publics
<b>VP</b>	Véhicule particulier
<b>VU</b>	Véhicule utilitaire
<b>ZAC</b>	Zone d'aménagement concerté

